

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS DE L'AGO

PREMIERE RESOLUTION.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes proformas au 31/12/2017, les approuve dans toutes leurs parties tels qu'ils lui ont été présentés et résumés dans ces Rapports.

Ces comptes proformas au 31 décembre 2017 servant d'ouverture au 1er janvier 2018, font ressortir un Report à Nouveau Créiteur de FCFA 750 620 417.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de ce report à nouveau comme suit :

RUBRIQUES	En F CFA	
RAN au 1er jan 2018	750 620 417	
Réserves légales	-	
Dividende	-	
Réserves facultatives	-	
Report à Nouveau antérieur	-	
Report à Nouveau (Nouveau)		750 620 417
MONTANT TOTAL	750 620 417	750 620 417

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.